Département de la Lozère

République Française
COMMUNE DE LANUEJOLS

Nombre de membres en exercice: 11	**Séance du 01 février 2018** L'an deux mille dix-huit et le premier février l'assemblée régulièrement convoquée le 01 février 2018, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 10	**Sont présents:** Christian BRUGERON, Gilbert BRUEL, Frédéric DUVERT, Laurent CADEAC, Jean-Michel CHOLEWKA, Marlène LEDENT, Rachel BUISSON, Stéphanie GAULT, Camille GERBAL, Jean-Louis CAUSSE
Votants: 11	**Représentés:** Magali DIDES par Frédéric DUVERT **Excuses:** **Absents:** **Secrétaire de séance:** Gilbert BRUEL

Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission DE_010_2018

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-2, L2122-4, L2122-7, L 2122-7-2, L2122-10 et L 2122-15,
Vu l'élection municipale partielle du 28 janvier 2018
Vu la délibération du 28 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au Maire,
Vu l'arrêté municipal n° 5 du 21 septembre 2015 donnant délégation de fonction du Maire à Mme BOUISSON Adleine - 3ème adjoint - déléguée aux affaires scolaires, et à l'encadrement du personnel communal de l'école.
Vu la lettre de démission de la charge d'adjointe au Maire de Mme BOUISSON Adeline - 3ème adjointe, en date du 15 octobre 2017 acceptée par Monsieur le Préfet le 13 novembre 2017,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme BOUISON Adeline par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Selon l'article L2122-10 du CGCT le Conseil Municipal doit déterminer le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir soit le dernier rang, soit le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide que :

- le nouvel adjoint occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant soit le rang de 3ème adjoint ;

- les indemnités fixées par délibération du 6 mars 2017 restent sans changement.

Il est ensuite procédé à l'élection du 3ème adjoint dont procès-verbal en annexe.

Procès verbal
de l'élection du 3ème Adjoint suite à la démission de Mme Adeline BOUISSON

L'an deux mille dix-huit et le 1er février à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lanuéjols se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, pour procéder, suite à la démission du 3ème adjoint, et suite à l'élection municipale partielle du 28 janvier 2018, à l'élection d'un nouvel adjoint.
En application de la délibération n° DE_010_2018 de ce même jour, le nouvel adjoint élu prend le même rang de l'élu démissionnaire soit le rang de 3ème adjoint.

Présents : BRUEL Gilbert, BRUGERON Christian, BUISSON Rachel, CADÉAC Laurent, CAUSSE Jean-Louis, CHOLEWKA Jean-Michel, DUVERT Frédéric, GAULT Stéphanie, GERBAL Camille, LEDENT Marlène.
Procuration : DIDES Magali à DUVERT Frédéric
Secrétaire : Gilbert BRUEL
Il est procédé à l'élection du 3ème adjoint.

Élection du 3ème Adjoint

Mme LEDENT Marlène se porte candidat

Premier tour de scrutin : Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	10
Nombre de votants avec procuration :	1
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et 66 du Code électoral :	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A obtenu : Mme LEDENT Marlène – (11) voix.

Mme LEDENT Marlène ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

Objet: Modification de la composition de la commission d'appel d'offres - DE 011 2018

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Mme BOUISSON Adeline il convient de modifier la Commission d'Appel d'Offres qui pour les communes de moins de 3 500 habitants doit être composée du Maire, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A l'issue du vote, en remplacement de l'élu démissionnaire, a été élu un nouveau membre suppléant de la commission : Titulaire : CADEAC laurent
Suppléant : CAUSSE Jean-Louis

La commission d'appel d'offres se trouve donc ainsi recomposée des membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Frédéric DUVERT	Magali DIDES
Gilbert BRUEL	Jean-Michel CHOLEWKA
Laurent CADEAC	Jean-Louis CAUSSE

Objet: Tarif eau et assainissement 2017 / 2018 - DE 012 2018

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs eau et assainissement pour le rôle eau 2017 / 2018.

- Il rappelle les tarifs en vigueur décidés par délibération du 17 novembre 2016.

Apprès en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas voter d'augmentation des tarifs ;
FIXE pour le rôle d'eau 2017 / 2018, les tarifs ci-après :

Eau :

Abonnement : Maison : 34 € / Jardin : 17 €
1ère tranche (0 à 120 m^3) : 0.75 € / m^3
2ème tranche (+ 120 m^3) : 0.30 € / m^3

Assainissement collectif :

Abonnement : Maison : 36 €
Tranche unique : 0.70 € / m^3